

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)
M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)
M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : TEMPORADA 2015 : ACHAT DE TAUREAUX : MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins à l'occasion de la temporada 2015 regroupant les événements « Dax, la Feria ! » et « Toros y Salsa », il convient d'acquérir des taureaux et novillos.

Compte tenu de la spécificité de cet achat, ces marchés sont passés selon la procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence telle que prévue par l'article 35-II-8° du code des marchés publics.

De plus, afin de permettre d'acheter des taureaux de réserve chez les éleveurs retenus, les marchés sont passés sous la forme des marchés à bons de commande avec fixation d'un montant minimum en quantité.

Réunie les 6 mai et 22 juin 2015, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés aux éleveurs suivants :

Marché n° 2015-01 : MONTALVO (37001 SALAMANQUE), pour une quantité minimum de 6 taureaux et la location à titre gratuit de 4 cabestros ;

Marché n° 2015-02 : JANDILLA (06800 MERIDA), pour une quantité minimum de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-03 : BANUELOS (09004 BURGOS), pour une quantité minimale de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-04 : PEDRAZA DE YELTES (28001 MADRID), pour une quantité minimale de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-05 : ESCOLAR GIL (28015 MADRID), pour une quantité minimale de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-06 : FERNANDO SAMPEDRO (41001 SEVILLE), pour une quantité minimale de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-07 : EL PARRALEJO (41011 SEVILLE), pour une quantité minimale de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-08 : DOMINGO HERNANDEZ (28944 FUENLABRADA - MADRID), pour une quantité minimale de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-09 : CUADRI (21620 TRIGUEROS), pour une quantité minimale de 6 taureaux ;

Marché n° 2015-14 : BALTASAR IBAN (28001 MADRID), pour une quantité minimale de 5 taureaux ;

Marché n° 2015-15 : JOSE CRUZ (37002 SALAMANQUE), pour une quantité minimale de 4 taureaux ;

Le montant total des acquisitions, sur la base du montant minimum, est de 444 800 € HT. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif des Fêtes, exercice 2015.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés attributaires précitées, ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150625-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Juin 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».